



Défi « J'y vais ! »

Un challenge en faveur des mobilités durables sur la région Grand Est

Du 2 au 26 mai 2023

DOSSIER DE PRESSE

27 mars 2023

Principe et objectifs

En quoi consiste ce Défi ?

Le Défi « J'y vais ! » a pour **objectif d'initier de nouveaux comportements** en incitant un maximum de salariés/élèves à se rendre sur leur lieu de travail en utilisant des **modes de déplacement durables** : marche, vélo, transports en commun, covoiturage, équipement de déplacement personnel (trottinette, monoroue, etc.), pouvant se combiner en intermodalité.

Le Défi concerne également les établissements scolaires, **écoles, collèges, lycées**, pour les déplacements domicile/lieu de scolarité réalisés en **modes actifs** : marche, vélo, trottinette (non électrique !). L'inscription s'effectue par établissement et la participation se fait par classe. Pour les collèges et les lycées, ce sont les éco-délégués qui enregistrent la participation de leurs camarades de classe. Pour les écoles, ce sont les enseignants.

Le Défi est également solidaire : les kilomètres parcourus seront convertis en dotation financière (cf. page 11).

Quels sont les objectifs ?

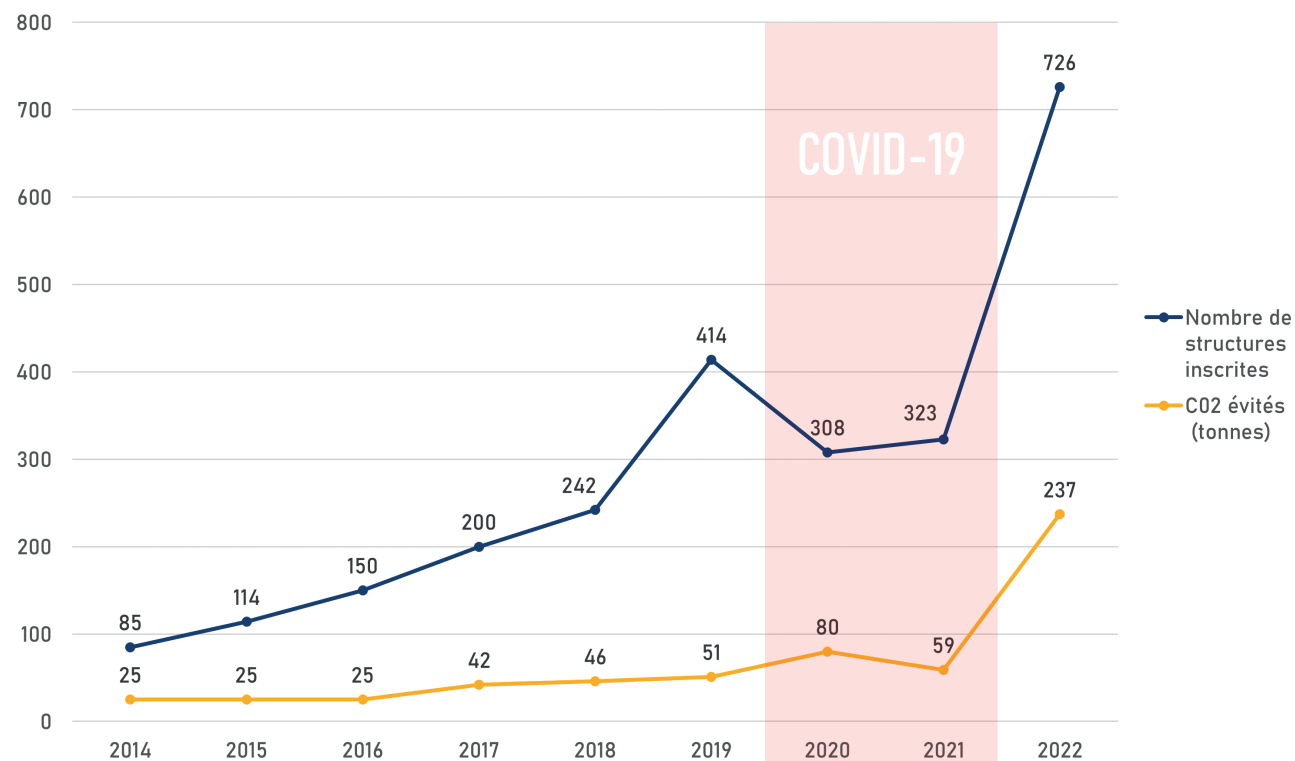
Le Défi se veut être un événement ludique qui engage une réflexion sur les modes de transports utilisés pour se rendre au travail. **L'enjeu du Défi est de déclencher un changement de comportement dans les habitudes de déplacements du quotidien.** Le réchauffement climatique, les questions énergétiques et leur incidence sur le budget des ménages, deviennent des éléments déterminants de notre vie quotidienne. Dans ce contexte, il est essentiel d'agir pour **modifier nos habitudes de déplacement.** L'enjeu est également de changer ses habitudes de déplacement vers des modes plus durables et plus actifs en favorisant la pratique des mobilités actives, lorsque cela est possible.



Historique du Défi

L'évolution du Défi

Ce défi, qui s'est tenu ces 13 dernières années, connaît une participation globalement grandissante :



Cette évolution s'explique par les nouvelles déclinaisons du Défi depuis 2017 au niveau scolaire et multimodal. Elle s'explique aussi par le nombre de territoires partenaires grandissant d'année en année.

Le Défi a connu une légère baisse de participations en 2020 et 2021. Cela s'explique par la crise sanitaire liée à la COVID-19 et la généralisation du télétravail liée au contexte.

Dates clés

- **2010**
Création du Défi
 - **2017**
Création des déclinaisons du Défi vers le multimodal et le scolaire (cf. page 7)
 - **2020**
Mise en place d'un partenariat avec l'ADEME et extension du Défi à l'ensemble de la région
- Nouvelle identité visuelle pour le défi : nouvelle charte graphique, nouveau logo, nouveau site internet.

Organisation du Défi

Depuis 2020, le Défi est organisé par **Vélo et Mobilités Actives Grand Est** avec le soutien de **l'ADEME Grand Est**, en lien avec les territoires partenaires du Défi.

L'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est (VMAGE) regroupe des usagers et des associations du vélo quotidien de la région. Elle souhaite contribuer à améliorer les conditions de déplacements quotidiens, de randonnées et de promenades en famille, pour permettre de rouler en toute sécurité. En lien avec les associations actives dans le Grand Est, VMAGE entend mobiliser et travailler sur différents sujets au niveau régional : véloroutes et voies vertes, promotion de la pratique des mobilités actives (marche, vélo, roller, ...), développement des aménagements favorables à leur pratique, intermodalité (TER), santé, ...



Les déclinaisons

Dans un premier temps, le Défi ciblait uniquement les déplacements domicile/travail effectués à vélo, sous le nom de « **Au boulot, j'y vais à vélo !** ». En fonction de leur configuration, certains territoires partenaires ont souhaité proposer une déclinaison du Défi sur des modes de déplacements multimodaux sous le nom de « **Au boulot, j'y vais autrement !** ». Le Défi s'est également ouvert aux écoles, collèges et lycées sous les noms : « **A l'école, j'y vais autrement !** », « **Au collège, j'y vais autrement !** », « **Au lycée, j'y vais autrement !** ». **Ces 5 déclinaisons forment le Défi « J'y vais ! ».**



« *Au boulot, j'y vais à vélo !* »

Il concerne les déplacements effectués à **vélo** pour aller au boulot.

Il comptabilise :

- le nombre de participants,
- le nombre de jours pédalés,
- les kilomètres parcourus en domicile/travail



« *Au boulot, j'y vais autrement !* »

Il concerne **l'ensemble des déplacements alternatifs à la voiture individuelle** effectués pour aller au boulot.

Il comptabilise :

- le nombre de participants,
- le nombre de jours participés,
- les kilomètres parcourus en domicile/travail



« *À l'école, j'y vais autrement !* »

« *Au collège, j'y vais à autrement !* »

« *Au lycée, j'y vais autrement !* »

Ils comptabilisent le nombre de participants se rendant à leur établissement **en modes actifs**.

- Le défi école prend également les participations de l'équipe enseignante et du personnel administratif et technique en compte.
- Pour les défis collèges et lycée, le personnel est invité à s'inscrire dans le Défi employeurs proposé sur le territoire.

Les modes de déplacement retenus



« Au boulot, j'y vais à vélo ! »

Le défi concerne les déplacements effectués à vélo :

- **vélo classique**
- **vélo à assistance électrique.**



« Au boulot, j'y vais autrement ! »

Six catégories composent le défi multimodal :

- **vélo** : vélo classique ou vélo à assistance électrique,
- **pied, rollers ou trottinette,**
- **transports en commun** : bus, tram, car, train,
- **covoiturage** (minimum conducteur + 1 passager)
- **engins de déplacements personnels motorisés** : trottinette électrique, monoroue, giro-pode, skate électrique, ...
- **télétravail** (non pris en compte pour le classement)



« À l'école, j'y vais autrement ! »

« Au collège, j'y vais à autrement ! »

« Au lycée, j'y vais autrement ! »

L'ensemble des modes actifs sont retenus pour les défis scolaires :

- **vélo**
- **marche,**
- **trottinette. et autres modes actifs**

Les vélos à assistance électrique au pédalage sont admis pour le personnel enseignant, administratif ou technique de l'établissement.

Informations pratiques



Le Défi « J'y vais ! » se déroulera du **2 au 26 mai 2023**.



Le Défi s'adresse aux structures de **3 salariés et plus** & tout établissement scolaire.



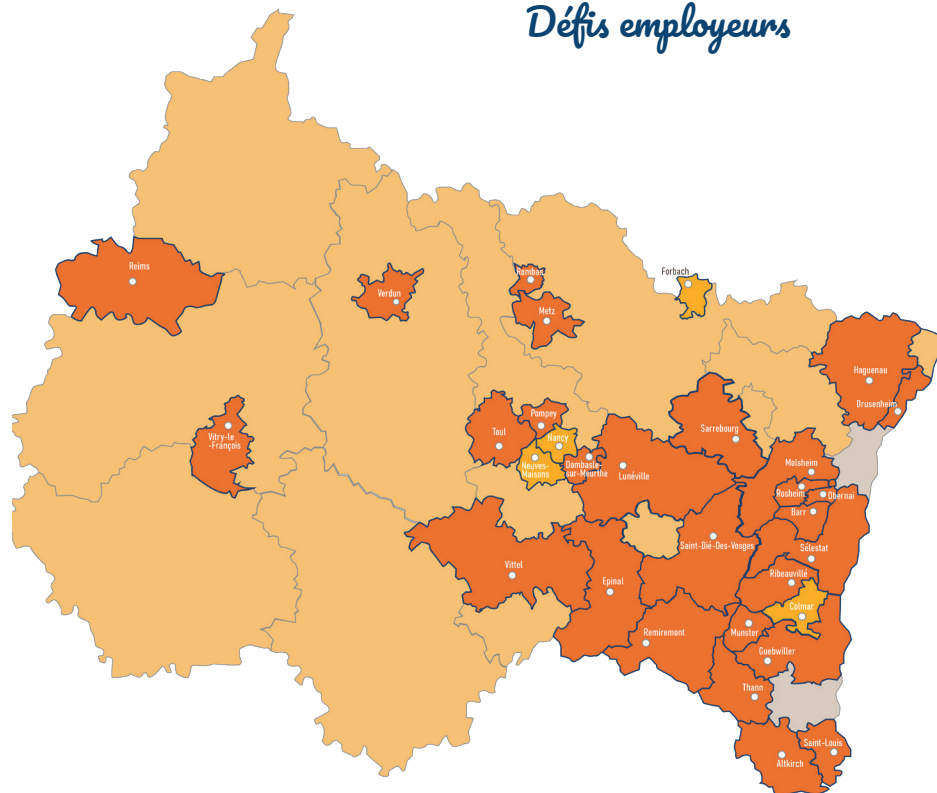
L'inscription se fait sur le site Internet du Défi via un référent Défi identifié.



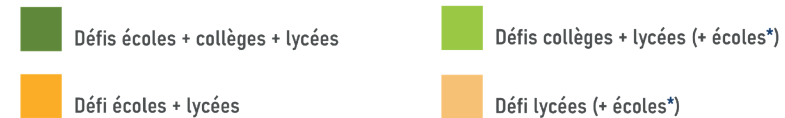
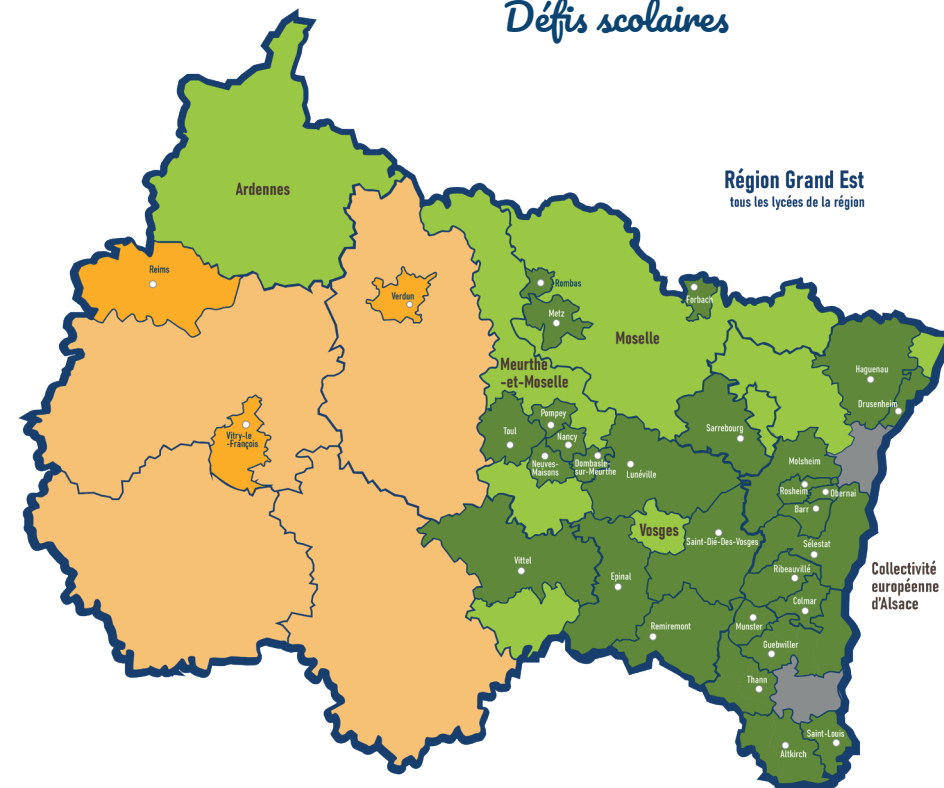
La participation au Défi est gratuite.

Territoires partenaires du Défi

Défis employeurs



Défis scolaires



* voir articles 3 des règlements

En dehors des territoires partenaires du Défi, il est possible de participer au Défi vélo et au Défi école en proposant un challenge dans son entreprise ou dans son établissement. Cependant, les participations hors territoires partenaires ne seront pas prises en compte dans le classement, ni pour la dotation solidaire. Mais l'année prochaine, pourquoi pas si d'autres territoires participent !

L'Euro Métropole de Strasbourg et Mulhouse Alsace Agglomération organisent leurs propres challenges. Pour les sites implantés dans ces agglomérations, l'inscription est renvoyée vers ces challenges.

Territoires partenaires du Défi

Territoires partenaires

- Région Grand Est
- Conseil départemental des Ardennes
- Conseil départemental Meurthe et Moselle
- Conseil départemental Moselle
- Collectivité Européenne d'Alsace
- Conseil départemental des Vosges
- Communauté urbaine du Grand Reims
- CC de Vitry Champagne et Der
- Métropole Grand Nancy
- CC Bassin de Pompey
- CC Terres Toulaises
- CC Moselle et Madon
- CC Sel et Vermois
- PETR Pays du Lunévillois
- CA Grand Verdun
- CC Pays Orne Moselle
- Euro Métropole de Metz
- CC Sarrebourg Moselle Sud
- CA Forbach Porte de France
- CC Pays Rhénan
- PETR Alsace du Nord
- PETR Bruche Mossig
- CC Pays Ste Odile
- CC Portes de Rosheim
- CC Pays de Barr
- PETR Alsace centrale
- SCOT Montagne Vignoble Ried
- CC Vallée de Munster
- Colmar Agglomération
- PETR Rhin Vignoble Grand Ballon
- PETR Pays Thur Doller
- PETR Pays du Sundgau
- Saint-Louis Agglomération
- CA Epinal
- PETR de la Plaine des Vosges
- PETR Pays de la Déodaté
- PETR Pays de Remiremont



Nouveautés 2023

- > 37 territoires du Grand Est sont partenaires du Défi en 2023.
- > Le télétravail est pris en compte pour la dotation solidaire.
- > Un outil d'inscription et de saisie des données de participation amélioré et simplifié.
- > Un tableau de suivi des participants pour le référent de chaque structure inscrite.



Un Défi solidaire

Les kilomètres parcourus par l'ensemble des participants au Défi sera converti en € pour constituer une **dotation financière** au profit d'une structure œuvrant dans les domaines des mobilités actives, solidaires, partagées ou inclusives. Les modalités seront affichées sur le site du Défi au mois de mai.

DOTATION DES TERRITOIRES PARTENAIRES AU DÉFI

Les territoires partenaires du Défi apporteront une contribution financière calculée sur la base des kilomètres parcourus, à raison de **0,03 €/km** pour les modes actifs, **0,02 €/km** pour les modes motorisés, **0,01 €/km évité** pour le télétravail.

L'objectif est d'atteindre un montant de dotation de **5 000 €**.



2022 - Association Défis 52
Garage solidaire et mobilités inclusives



2021 - Association Ballast
Achat d'un vélo cargo permettant de transporter un fauteuil roulant

Contact

www.defi-jyvais.fr

CONTACT PRESSE

Sébastien Gerard

06.65.92.40.36

communication@vma-grand-est.fr